

FUSION DES COMITES PROVENCE ET COTE D'AZUR

Procès-verbal de la réunion de la Coordination régionale de fusion Du 18 février 2016 à Hyères

Président : Michel Bergeat

Etaient présents : André Bologna, Lucien Bousquet, Marcel Languille, Vincent Didelot, Baldoméra Alfosea.

Rapporteur : Michel Canfora

Début de séance : 19h10

En préambule, le Président rappelle que selon les termes du courrier du DRDJSCS du 18 janvier 2016 adressé aux Comités Régionaux des fédérations sportives, une table ronde unique par fédération sera organisée à l'échelle régionale en 2016. Ainsi, les Présidents des Comités de Provence et Côte d'Azur doivent s'accorder pour co-animer la table ronde et désigner l'un des deux comme coordonateur. Seuls les organes déconcentrés ayant pris part à ces tables rondes pourront prétendre à l'aide du CNDS en 2016. Elles devront se réunir impérativement avant le terme échu de la campagne 2016 fixé au 19 mars prochain.

Lucien Bousquet fait remarquer que le préavis est très court. Chacun s'accorde à faire au mieux et au plus vite.

Michel Bergeat est désigné coordonateur et la réunion est fixée au 11 mars 2016 à 18h00 au Vélodrome des Olives à Marseille.

Le Président revient sur les dispositions prises à l'égard de l'UFOLEP. Si le principe de la double licence obligatoire dans les clubs affiliés FFC et UFOLEP est abandonné, en revanche, les coureurs licenciés UFOLEP ne seront plus autorisés à prendre le départ de courses FFC sous licence à la journée.

ORDRE DU JOUR

Le Président demande si tous ont été destinataires du compte-rendu de la réunion préparatoire à la fusion du mercredi 27 janvier 2016 au siège du Comité de Provence. Le compte-rendu appelle quelques remarques :

- Vincent Didelot pense que la formulation « Répartition des tâches du personnel » telle qu'elle apparaît dans le Thème VI prévu en septembre n'est pas appropriée. Elle sera remplacée par « Définition des tâches du personnel ».

- Marcel Languille fait remarquer que les Présidents de Comités Départementaux sont convoqués pour la réunion relative au Thème II « Route » mais pas pour celles des Thèmes III « VTT » et IV « BMX ».

Seront convoqués les Présidents des Comités Départementaux ou leurs responsables VTT et BMX.

Rapport Moral

Les rapports sont échangés entre les deux Comités et sont joints au présent procès-verbal. Les valeurs et missions des deux associations sont identiques et les rapports compatibles.

Rapport financier

Les rapports sont échangés entre les deux Comités et sont joints au présent procès-verbal. Le traitement des opérations comptables est sensiblement identique. Les éléments divergents les plus significatifs font l'objet du tableau comparatif suivant :

PROVENCE	COTE D'AZUR
Saisie des opérations comptables au Comité. Le cabinet d'expertise comptable (SAS BPC) contrôle et valide les comptes sur place en fin d'exercice faisant office de commissaire aux comptes. Le Comité édite les fiches de paie.	Saisie des opérations comptables au Comité et transmission au cabinet d'expertise comptable (KPMG) qui contrôle et valide tout au long de l'exercice faisant office de commissaire aux comptes. Le cabinet KPMG édite les fiches de paie.
Trois enveloppes techniques gérées globalement (Stages et déplacements, Championnats, organisations officielles). Si un secteur dépense moins, un autre peut dépenser plus.	Trois enveloppes prévisionnelles par activité (BMX, VTT, vélo traditionnel). Chacun s'en tient au montant qui lui est consacré même si des dépassements peuvent être arbitrés.
Trésorerie au 31/10/2015 79 830.00 dont 31 789.00 de placement Total des produits 2015 : 781 459.00 Total des charges 2015 : 782 467.00 Résultat exercice 2015 : - 1 008.00	Trésorerie au 31/10/2015 91 488.00 dont 76 200.00 de placement Total des produits 2015 : 353 935.00 Total des charges 2015 : 356 504.00 Résultat exercice 2015 : - 2 569.00

Grand Livre

Il conviendra d'harmoniser la codification des opérations comptables qui diverge un peu d'un Comité à l'autre.

Niveau de rémunération, contrat de travail

Dans l'objectif de la fusion il convient de prévenir les discordances salariales. Comme indiqué ci-dessous chaque Comité dispose d'une salariée cadre, toutes les deux possèdent sensiblement la même ancienneté et un niveau de rémunération proche.

PROVENCE	COTE D'AZUR
Nombre de salariés : 3 - Mme Juillet (CDI, statut cadre, temps plein) - Mme Brusquet (CDI, 2/3 temps) - M. Bergeat (CDI, plein temps)	Nombre de salariés : 2 - Mme Crance (CDI, statut cadre, temps plein) - Mme Nguyen Huynh (CDI, 2/3 temps)
Primes : Treizième mois payé par 1/12ème chaque mois	Primes : de fin d'année versée en une seule fois en décembre

A noter : Le Comité Côte d'Azur rétribue son CTS sous forme d'indemnité mensuelle en plus des remboursements des dépenses liées à ses déplacements à la différence du Comité de Provence qui ne rembourse au CTS que les dépenses liées à ses déplacements sans autre traitement.

Masse salariale (salaires+charges) : 110 672.00	Masse salariale (salaires+charges): 69 122.00
--	--

Patrimoine et inventaire matériel

Les inventaires matériels des deux Comités sont joints au présent procès-verbal. En matière de matériel le Comité de Côte d'Azur prend en compte les amortissements qui font l'objet d'un suivi comptable. Le Comité de Provence tient une comptabilité de trésorerie, les matériels font l'objet d'un simple inventaire qui accompagne les documents de synthèse en fin d'exercice.

Le parc automobile fait l'objet de l'état comparatif ci-dessous :

PROVENCE	COTE D'AZUR
1 Mégane en propriété : acquise en 2007	1 Clio en propriété : acquise en 2010
1 Focus en location :	1 Astra en propriété : acquise en 2013
	1 Boxer atelier en propriété: acquis en 2015

Tous les matériels feront l'objet d'un PV d'une prise en compte par le nouveau Comité fusionné.

Baux en cours

Aucun Comité ne possède en propre d'immobilier. Leurs locaux font l'objet de conventions de mise à disposition. Aucun bail en cours.

157 m ² coût annuel : 579.50 (fluides)	120 m ² coût annuel : 1 200.00 (fluides)
---	---

Les locaux feront l'objet d'un état des lieux avant et après fusion. Les collectivités seront averties dans les délais légaux et les conventions libellés sous le timbre du nouveau Comité fusionné.

Assemblée Générale 2016

Le Président propose de fixer le lieu de la future Assemblée dans un périmètre que l'on pourrait situer entre Aix en Provence et Brignoles afin de centrer autant que faire se peut le rassemblement des membres convoqués. Il conviendra de trouver une salle susceptible d'accueillir les deux Assemblées ou deux salles peu distantes. En effet, le processus de fusion prévoit que chaque Comité procède à son AG dans la même unité de temps et de lieu puis, ensemble, ils procèdent à l'AG constitutive du nouveau Comité fusionné. Contact sera pris avec le club de Brignoles.

Il appartiendra aux différentes Commissions, nouvellement élues, de procéder aux ajustements et harmonisations nécessaires sur la base des présents travaux.

Questions diverses

Baldoméra Alfosea demande ce qu'il adviendrait si un Comité refusait la fusion il lui est répondu que cela retarderait mais ne remettrait pas en cause la fusion. En cas de blocage, dès 2017 nous ne serions plus éligibles aux subventions.

Vincent Didelot désire avoir des informations sur la durée du mandat du futur Président et le nombre maximal de mandats possibles.

Le Président lui indique que ces données sont précisées par les textes règlementaires fédéraux. Ainsi la durée de mandat est fixée à 4 ans et renouvelable trois fois.

Lucien Bousquet souhaiterait savoir rapidement ce qui va se passer dans le cadre de cette fusion, quelles modalités pour les élections, quid des statuts, aura-t-on les documents nécessaires en main avant les réunions afin de mieux appréhender les sujets abordés ? Les licenciés seront-ils informés ?

Le Président indique qu'étant donné la complexité du processus de fusion il a été choisi de le conduire par étapes et par thèmes. Les statuts seront ainsi débattus le 27 mai. Il est convenu qu'une trame des statuts préparée par Marcel Languille sera envoyée aux membres de la coordination avant la réunion spécifique à ce thème. D'autre part, tous les procès-verbaux seront mis en ligne sur les sites internet des Comités.

Michel Canfora désire savoir si le compte-rendu de réunion préparatoire à la fusion du 27 janvier est constitutif de la coordination régionale de fusion en l'absence de vote.

Il est répondu par l'affirmative.

Fin de séance : 21h50

Michel Bergeat
Président du CR Provence

André Bologna
Président du CR Côte d'Azur

Lucien Bousquet
Secrétaire Général CR Provence

Marcel Languille
Secrétaire Général CR Côte d'Azur

Vincent Didelot
Trésorier du CR Provence

Baldoméra Alfosea
Trésorier du CR Côte d'Azur

Michel Canfora
Rapporteur